



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles,
Mesdames et messieurs les Chefs
d'établissements,
s/c Mesdames et messieurs les IA-DASEN de
la région académique Bourgogne-Franche-
Comté

Besançon, le 14 novembre 2018

Rectorat

Jean-François CHANET

Recteur de l'académie de Besançon,
Chancelier des universités
Recteur de région académique
Bourgogne-Franche-Comté

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex
Téléphone 03 81 65 49 59

Mél : ce.cabinet@ac-besancon.fr

Frédérique ALEXANDRE -BAILLY

Rectrice de l'académie de Dijon,
Chancelière des universités

2 G rue général Delaborde
21000 Dijon

Téléphone 03 80 44 87 07
Mél : ce.cabinet @ac-dijon.fr

DRDJSCS Bourgogne -Franche-Comté

Patrice RICHARD

Directeur régional et départemental de la
jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

10, Boulevard Carnot
21034 Dijon cedex

Téléphone 03 80 68 39 00

Mél : drjscs21@jcs.govv.fr

Objet : Appel à projets - Labellisation « Génération 2024 »

Référence : Appel à candidatures et cahier des charges en pièces jointes

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024) en France constitue une formidable opportunité pour célébrer le sport et les valeurs qu'il porte. Dans cette optique, le programme d'appui à l'organisation des JOP 2024, « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017, indique dans sa mesure 1: « créer un label Génération 2024 pour les établissements scolaires et universitaires ».

À cette fin, les ministères chargés de l'éducation (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), de l'agriculture et des sports lancent un appel à candidature national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes. La labellisation des projets repose sur quatre dimensions constitutives du cahier des charges : le développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire, la participation aux évènements promotionnels olympiques et paralympiques, l'accompagnement ou l'accueil des sportifs de haut niveau et la mise à disposition des équipements sportifs des établissements.

En Bourgogne Franche-Comté, le dispositif est piloté par le recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, la rectrice de l'académie de Dijon et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, via un comité de pilotage de la région académique et deux comités techniques académiques.

En 2018, quinze établissements ont été labellisés « génération 2024 » dans la région académique (six en Franche-Comté et neuf en Bourgogne) pour la période 2018-2021. Chaque établissement, par des actions et des projets structurés et singuliers, s'attache à transmettre des valeurs fondamentales véhiculées par le sport et l'olympisme pour les jeunes : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de se dépasser, le respect, la solidarité, la fraternité et plus généralement, les valeurs civiques.

Le processus de labellisation se poursuit en 2019 et nous vous invitons à déposer votre candidature auprès du comité technique de votre rectorat avant le 15 février 2019.

Votre dossier pourra également s'appuyer fortement sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lausanne (2020) qui se dérouleront, pour la partie épreuves nordiques, sur le site des Tuffes sur la station des Rousses du 10 au 19 janvier 2020.

Nous vous remercions pour votre investissement et savons pouvoir compter sur votre implication.

Le Recteur de région
académique,
Recteur de l'académie de
Besançon,
Chancelier des
universités

La Rectrice de l'académie
de Dijon,
Chancelière des universités

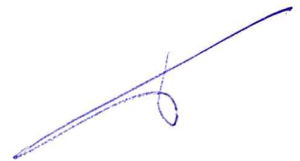
Le Directeur régional et
départemental de la
jeunesse des sports et de
la cohésion sociale



Jean-François CHANET



Frédérique ALEXANDRE-
BAILLY



Patrice RICHARD